CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E78913** **VALABLE JUSQU'AU** **03/12/2027**

ÉDITÉ LE **13/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/10/1987
Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BRIEY 1987B00131

Siret : **342 559 903 00030**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 54 0512 0
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 154054834V001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 154054834VMCE 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : **EURL CAPELLI MICHEL**

5 RUE PIERRE DE BAR
54240 J1/4UF

Téléphone : 03 82 22 40 40 **Fax :** 03 82 22 40 40
Portable : 06 45 44 41 41

Site Internet :
E-mail : capelli.michel@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
CAPELLI MICHEL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/09/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/11/2026 14:29

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.